

Luxembourg, le 10 juillet 2026

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ fixant les grilles horaires et les coefficients des disciplines des classes de l'enseignement européen et international. (7190BLE)

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(29 juin 2026)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de mettre en place les grilles horaires de l'enseignement européen et international valables à partir de la rentrée scolaire 2026/2027.

En bref

- La Chambre de Commerce note que les changements introduits s'inscrivent dans un souci de préparer les élèves de manière optimale à la réussite aux examens du baccalauréat européen ou du baccalauréat international.
- Elle salue les efforts d'harmonisation et d'équité entrepris en faveur des élèves issus des différents types d'établissements du pays.
- La Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

La Chambre de Commerce note plusieurs changements tant pour les classes d'enseignement européen qu'international pour l'année scolaire 2026/2027 par rapport à l'année scolaire 2025/2026.

Pour les classes de l'enseignement européen, le Projet prévoit d'introduire le « Polonais » en tant que L4 dans le programme scolaire de la S4 et S5 et en tant que L5 dans le programme scolaire des classes de S6 et S7. De plus, l'appellation de la discipline « L'introduction à l'économie » a été remplacée par « Economie » dans la S4 et S5. Les disciplines « Géographie 2 périodes » et « Histoire 2 périodes » de S4 à S7 ont été remplacées par « Histoire », voire « Géographie » respectivement. La Chambre de Commerce note que la discipline « Biologie 2 périodes » a été supprimée du programme de la S6 et S7 et remplacée par « Science, Technologie et Société ».

¹ [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)

Concernant les classes de l'enseignement international, la Chambre de Commerce note toute une série de changements par rapport à l'année scolaire 2025/2026. Ainsi, les classes du niveau inférieur, dans le cadre de l'offre du Cambridge Assessments, disposeront de trois leçons d'éducation physique à partir de la rentrée scolaire 2026/2027.

Au niveau des classes du cursus de l'international Baccalaureate, plusieurs modifications ont été apportées au niveau supérieur, moyen et inférieur : Les grilles des classes supérieures, anglophones et francophones sont constituées d'un tronc commun. Conformément aux exigences de l'Organisation du baccalauréat international (ci-après « IBO »), qui ne prévoit pas de pondération des matières entre elles, les coefficients ont été supprimés pour ces classes. Le Projet prévoit également le changement de l'abréviation « BI » du baccalauréat international par celle d'« IB » alors que celle-ci est l'abréviation officielle utilisée par IBO. Concernant le cycle moyen du baccalauréat international, des modifications ont été apportées afin d'harmoniser les offres francophone et anglophone.

La Chambre de Commerce note par ailleurs des changements pour mieux préparer l'élève à son intégration dans les classes du niveau supérieur. Ainsi un nouveau groupe « *formation générale* » comportant les matières « *EDUPH* » (éducation physique) et « *COREN* » (cours de renforcement) a été créé. Cet ajout vise à renforcer la flexibilité des écoles afin qu'elles puissent mieux répondre aux besoins de leurs élèves au moyen d'adaptations appropriées. De plus, le nombre de leçons entre le niveau supérieur et le niveau moyen des langues du groupe « *Acquisition de langues* » a été aligné, dans le but de simplifier l'organisation de cours en parallèle.

Par ailleurs, un nouveau cours intitulé « APPIN – Apprentissage interdisciplinaire » a été introduit afin de préparer les élèves au tronc commun du cycle supérieur. S'agissant des classes francophones du cycle inférieur, une nouvelle grille horaire a été instaurée dans le but de renforcer la préparation des élèves aux niveaux moyen et supérieur de l'IBO, tout en tenant compte des besoins spécifiques liés à leurs profils. Enfin, la grille horaire de la classe 5I-EN du cycle inférieur anglophone a été complétée par l'ajout d'une leçon de luxembourgeois et d'une leçon d'éducation artistique.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques spécifiques à formuler concernant le présent Projet et salue les efforts d'harmonisation entre les élèves issus des différents types d'établissements secondaires du pays, afin que chaque candidat ait les meilleures chances de réussite aux épreuves du baccalauréat européen ou à celles du baccalauréat international.

*

*

*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

BLE/GES